

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

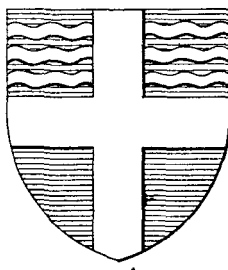
Commune de Versoix

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 1942

présenté au Conseil Municipal le 13 Avril 1943

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



DELACHAUX, GENÈVE
3, Terreaux-du-Temple, 3
1943

RENSEIGNEMENTS UTILES

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée
par écrit au Maire.

Le Maire reçoit en Mairie sur rendez-vous.

SECRETARIAT

Le Bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 h. ^{1/2}
à midi.

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 à
18 heures. Le samedi de 8 heures à midi seulement.

Rationnement : de 16 à 17 heures.

Compte de chèques postaux : I. 2827.

Téléphone : No 8.50.25.

ÉTAT CIVIL

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat Civil
ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi ou de
16 à 17 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure,
il est exigé une finance de 5 francs.

SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner au poste de gendarmerie, No 8.50.21

Etat-Major : Capit. Steinmann, No 8.53.12

1^{er} Lt Alessi, No 8.50.45

Lt Ramseyer No 8.53.36

INSPECTEUR DU BÉTAIL

M. René BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

VOIRIE

L'enlèvement des immondices a lieu le mercredi et le samedi.
Le camion passe dès 7 h. du matin, du 1^{er} avril au 30 septembre ;
dès 8 h., du 1^{er} octobre au 31 mars.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le
premier lundi.

L'usage des poubelles de métal est seul autorisé, à l'exclusion
de caisses de bois ou d'emballages qui présentent un danger pour le
personnel de la Voirie.

L'ordonnance concernant la récupération des déchets reste en
vigueur. Chaque ménage est tenu de déposer les déchets dans des
récipients distincts.

(Suite : page 3 de la couverture)

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

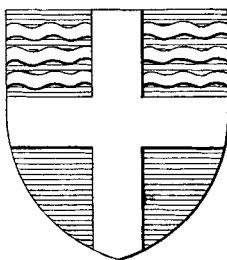
Commune de Versoix

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 1942

présenté au Conseil Municipal le 13 Avril 1943

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



DELACHAUX, GENÈVE
3, Terreaux - du - Temple, 3
1943

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 6 et 7 mai 1939

| | | |
|----------------------|--------------------|-----------------------|
| MM. DUTOIT, Hermann, | Radical | Entré en 1914 et 1922 |
| BERGER, Francis, | » | 1932 |
| ROESS, Albert, | » | 1922 |
| JUNG, Charles, | » | 1939 |
| RATTON, Marc, | » | 1927 et 1939 |
| HENOUX, Adrien, | » | 1939 |
| STEINMANN, Edouard, | » | 1939 |
| PICCOT, Eugène, | Chrétien-social | » 1927 |
| LEHMANN, Arsène, | » | » 1939 |
| DIETRICH, Joseph, | » | » 1931 |
| BEDAY, Gustave | National-démocrate | » 1940 |

Election complémentaire des 24 et 25 janvier 1942

| | | |
|-------------------|-----------------|--------|
| LOCHET, Marius, | Radical | » 1942 |
| PFLUG, Fritz, | » | » 1942 |
| CARTIER, Auguste, | Chrétien-social | » 1942 |
| MACHERET, Marius, | » | » 1942 |

La Commission des Finances se compose de :

MM. RAMSEYER, Maire, FERRIER et MUNDINGER, Adjoints,
DUTOIT, JUNG, STEINMANN, LOCHET, LEHMANN, DIETRICH et
CARTIER.

La Commission des Travaux de :

MM. MUNDINGER, Adjoint, Président, RAMSEYER, Maire,
FERRIER, Adjoint, BERGER, ROESS, RATTON, HENOUX, PFLUG,
PICCOT, MACHERET et BEDAY.

Lors de l'élection des 20 et 21 mai 1939, ont été élus :

Maire : M. RAMSEYER, Charles.

Adjoints : MM. FERRIER, Jean-P. et MUNDINGER, Charles.

Répartition des fonctions

M. RAMSEYER : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Etat Civil, Cimetière, Bienfaisance.

M. FERRIER : Police, Service du feu, Suppléance de l'Etat Civil.

M. MUNDINGER : Routes, Bâtiments, Voirie, Suppléance de l'Etat Civil.

Recensement cantonal de la population de 1942

| | | | |
|------------|------|----------------|------|
| Genevois | 703 | Protestants | 1195 |
| Confédérés | 1188 | Catholiques | 723 |
| Etrangers | 216 | Israélites | 5 |
| Total | 2107 | Divers et sans | 184 |

Masculin 971 Féminin 1136 Nombre de foyers : 634

Compte rendu administratif et financier de l'Exercice 1942

MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

Le quatrième exercice de cette législature s'achève. En vous présentant notre seizième rapport annuel, nous voulons rappeler le décès récent de M. Marius Lochet, Conseiller municipal. Notre collègue n'aura fait qu'une brève apparition au conseil. Elu en janvier 1942, il a assisté aux séances avec intérêt et il laisse de son court passage parmi nous le souvenir d'un collègue aimable. Nous adressons à sa famille nos condoléances émues.

Le conseil a été réuni rarement. L'exercice, comme le précédent, s'est écoulé sous le signe des restrictions. Nous n'avons pu vous proposer des travaux extraordinaires vu le manque de matières premières. Les travaux budgétés n'ont même pas été tous effectués et, pour la première fois, le crédit affecté aux routes et aux bâtiments n'a pas été complètement employé. Les économies réalisées ont permis de solder l'exercice financier par un boni appréciable bien que le rendement des centimes additionnels n'ait pas atteint le chiffre souhaité.

La situation financière de la commune nous autorise à effectuer de nouveaux achats de terrain, en particulier une parcelle destinée à faciliter l'aménagement du bourg de Versoix par le Département des Travaux publics.

La commune a hérité de Madame Adèle Lacroix, décédée en décembre, sa villa du chemin Louis Degallier. Cet immeuble a aussitôt été loué et rapportera un millier de francs dont l'affectation n'a pas été réservée. Cette donation a été acceptée par le Conseil avec reconnaissance.

La décision la plus importante prise par le Conseil est la création d'un poste de secrétaire communal permanent auquel a été appelé M. Marcel Lacroix. Jusqu'ici ce fonctionnaire était le secrétaire du maire et son travail était limité à l'après-midi. Les charges toujours plus absorbantes qui incombent aux Mairies ont motivé cette décision.

Notre adjoint, M. Jean-Pierre Ferrier a consacré plusieurs années à écrire l'histoire de Versoix. Il a offert son manuscrit à la commune et le Conseil, appréciant ce geste généreux, a décidé la publication de cet ouvrage. Nous pouvons vous dire qu'il a rencontré le meilleur accueil, si bien que les frais qu'a nécessités son édition sont à peu près couverts. Que M. Ferrier en soit encore remercié.

Les élèves des écoles ont, par un plébiscite, renoncé à leur fête des Promotions en faveur des enfants victimes de la guerre. La Mairie est fière de constater que nos enfants de Versoix ont compris leur devoir de solidarité envers les enfants malheureux et qu'ils ont su se laisser guider par un beau sentiment alors qu'ils pouvaient être sollicités par le désir légitime de voir rétablir comme ailleurs leur fête scolaire.

Comme l'an dernier, la commune a participé avec la Confédération à la distribution de pommes et de pommes de terre à prix réduit aux personnes dans la gêne du fait de la guerre. Une ordonnance fédérale précise les conditions auxquelles ces personnes ont droit aux secours. La Confédération prend a sa charge $\frac{1}{3}$ des frais et la commune les $\frac{2}{3}$. Une commission spéciale, nommée par le Conseil municipal, a mis sur pied une action de secours pour l'octroi de pain et de lait aux familles nombreuses et aux personnes dans la gêne.

Le loyer des mobilisés de condition modeste a été payé comme l'an dernier en partie par la commune. Des tâches nouvelles vont se présenter. Dans la prochaine législature, le Conseil aura à se préoccuper plus encore des situations difficiles de quelques familles. Souhaitons que la guerre prenne fin bientôt et que la paix, ramenant nos soldats à leur foyer, assure à chacun du travail et lui permette de vivre normalement.

Budget

| | |
|---|------------------------------|
| Le budget de 1942 prévoyait | Fr. 99.300,— aux recettes |
| | et Fr. 99.260,— aux dépenses |
| Les recettes du compte communal s'élèvent à | Fr. 101.853,20 |
| et les dépenses à | Fr. 85.875,10 |
| Le boni de l'exercice est de | Fr. 15.978,10 |

RECETTES :

D'une manière générale les recettes sont conformes aux prévisions. Nous relevons cependant quelques modifications dans les postes suivants :

ART. 14. — Les centimes additionnels ont rapporté cette année Fr. 8.000,— de moins que nous n'avions prévu. Nous nous étions laissés entraîner à l'optimisme par le résultat exceptionnel de 1941.

En revanche, les postes suivants accusent des plus-values :

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| ART. 13. — La taxe fixe | Fr. 1.000,— |
| ART. 16. — Locations | » 1.400,— |
| ART. 21. — Concessions au cimetière | » 750,— |
| ART. 22. — Recettes éventuelles | » 2.000,— |
| ART. 29. — Boni du gaz | » 800,— |

DEPENSES :

Beaucoup de dépenses budgétées n'ont pas été effectuées comme nous l'indiquons plus haut, en raison des restrictions :

| | |
|--|-----------|
| ART. 13. — Chemins communaux | » 7 000,— |
| ART. 15. — Fourniture d'eau | » 500,— |
| ART. 16. — Eclairage des routes (obscurcissement) | » 1 000,— |
| ART. 17. — Entretien des bâtiments | » 2 000,— |
| ART. 18. — Chauffage des bâtiments | » 2.000,— |
| ART. 19. — Eclairage des bâtiments | » 600,— |
| ART. 50. — Aide à la vieillesse (diminution de la valeur du centime additionnel) | » 3 000,— |

Nous avons fait figurer au budget des routes, art. 13, une dépense supplémentaire de Fr. 3000.— qui aurait pu être évitée s'il ne s'était pas manifesté au projet de la Mairie, une opposition qui a retardé les travaux pour le remblai du Vieux-Port.

Nous notons pour mémoire un encaissement de Fr. 2 260,— solde de la vente du cimetière. Cette somme ne figure pas au budget et a été versée au compte de dépôt à l'Etat qui s'établit ainsi :

| | |
|---|---------------|
| Solde au 31 décembre 1942 | Fr. 23.441,40 |
| Solde vente du cimetière | » 2.260,— |
| Boni de 1942 (dès 1 ^{er} juillet 1943) | » 15.978,10 |

Total Fr. 41.679,50

Pompiers

Au début de l'année 1942, les cadres de la Compagnie ont été complétés par la nomination au grade de sergents des caporaux Roger Burk, Fritz Pflug et Bernard Schmitt.

La Compagnie n'a pas eu en 1942 à intervenir pour des sinistres importants; il n'a été fait appel à ses services que pour des feux de cheminées et pour un commencement d'incendie rapidement éteint, qui n'ont pas causé de dommages notables; par contre en 1943, le 13 janvier, un détachement de 7 pompiers a été alerté pour une inondation qui menaçait d'arrêter le travail à l'usine Villars, et le 3 mars 1943, la Commune de Genthod a demandé l'aide de la Compagnie pour lutter contre l'incendie qui a détruit la ferme Créteigny à Malagny. Un détachement de 21 hommes commandés par le capitaine Steinmann et le sergent Joseph Schmitt a rendu, en cette circonstance d'utiles services dans une lutte rendue difficile par le manque d'eau. Nous avons eu à déplorer un accident qui aurait pu avoir des suites tragiques. Le sapeur Frédéric Pflug, dans l'accomplissement de son dangereux devoir, a fait une chute grave. Ses blessures sont heureusement en voie de guérison.

Les sapeurs appelés à manœuvrer la moto-pompe achetée en 1941 ont été particulièrement entraînés au maniement de cet engin, appelé à rendre d'utiles services.

Le matériel de la compagnie a été complété par l'achat d'une remorque destinée à permettre le transport des extincteurs par bicyclette.

Les exercices de printemps et d'automne ont permis de constater que la Compagnie était bien entraînée et animée d'un esprit de discipline et de dévouement.

Garde locale

Le groupe des gardes locales créé avec la collaboration de la Mairie a été instruit et organisé par les soins de l'autorité militaire. Formé de citoyens dispensés du service militaire et de jeunes gens dévoués, ce groupe déploie une activité utile. Le Conseil lui fait confiance et lui alloue un crédit conformément à une ordonnance fédérale qui met à la charge des Communes certains frais d'administration.

Les gardes locales sont chargées du montage des barrages, de la surveillance et de la défense de la Commune. Dépendant de l'armée, elle ont cependant une certaine autonomie. Elles viennent de créer un groupe d'infirmières, actuellement à l'instruction. Une soirée organisée en commun a réuni des fonds pour l'achat de matériel sanitaire.

Société de Tir militaire

La Société de Tir militaire de Versoix créée en 1910 s'est donné pour tâche d'organiser le tir obligatoire et sportif. Le stand, construit sur terrain communal, a coûté fort cher et la guerre mondiale a tari les ressources de la société. Pour lui venir en aide, le Conseil municipal lui a accordé en 1919 un prêt sans intérêt de 3.750 francs. Le passif se montait alors à une somme de près de 20.000 francs. Par une administration diligente, le comité est parvenu à éteindre sa dette. Plusieurs versements ont été opérés à la Mairie. Cette année encore un versement de 500 francs vient d'être effectué.

L'activité de la société est forcément réduite du fait de la guerre. Les tirs militaires sont supprimés. Mais le Stand est utilisé par les troupes de passage, par les gardes-locales et les cours de jeunes tireurs.

Etat Civil

Il a été inscrit en 1942 :

6 naissances et 18 décès,

8 mariages ont été célébrés.

Le registre des Familles compte actuellement 775 feuillets.

Naturalisations :

Primatesta, Charles-Albert, Italien, marié, 1 enfant.

Novarina, Joseph-François-Martin, Italien, veuf, 5 enfants.

Bardone, Joseph-Robert-Louis, Italien, célibataire.

Ecoles

Comme l'an dernier, les deux classes de l'Ecole enfantine ont été logées dans le bâtiment de l'Ecole primaire. Il n'en est pas résulté d'inconvénients sérieux et une économie importante a été réalisée. A la fin de l'année scolaire, le poste de concierge de l'Ecole enfantine sera supprimé.

La fête des Promotions et la course scolaire auxquelles les élèves ont renoncé spontanément seront rétablies cette année.

L'effectif n'a guère augmenté. L'Ecole secondaire n'a pas compté d'élèves de seconde année. Provisoirement 12 élèves de 6^me année ont été confiés à M. Ch. Ramseyer.

Statistique scolaire

| | | | |
|--------------------------------------|-----------|--|------------|
| Ecole enfantine : | | | |
| Classe de Mme Muster | 28 élèves | | |
| » Mlle Zingre | 25 » | | 53 élèves |
| Ecole primaire : | | | |
| Classe de Mme Mundinger | 23 élèves | | |
| » Mme Bacher | 29 » | | |
| » M. Dentand | 35 » | | |
| » M. Bölsterli | 27 » | | |
| » M. Ramseyer | 13 » | | 127 élèves |
| Ecole secondaire : | | | |
| Classe de M. Ramseyer | | | 16 élèves |
| Ecole de Chavannes des Bois : | | | |
| Classe de Mme Coindet | | | 6 élèves |
| (enfants de Sauvernier) | | | |
| | | | <hr/> |
| | | | 202 élèves |

Ecole de Chavannes des Bois

Les enfants de Sauvernier fréquentaient autrefois l'Ecole primaire de Sauverny-France. Des difficultés étant survenues avec les autorités françaises en 1906, le Département de l'instruction publique de Genève prit un arrangement avec le Département vaudois pour faire admettre les enfants de Sauvernier à l'Ecole de Chavannes. Il a été convenu qu'une finance annuelle de Fr. 80.— par élève serait versée pour l'écolage, dont $\frac{2}{3}$ à la charge de l'Etat de Genève et $\frac{1}{3}$ à la charge de la commune de Versoix.

Le problème de l'Ecole de Chavannes est de nouveau à l'étude. Pour des raisons d'économies, il est question de la fermer, vu le petit nombre d'élèves de Chavannes. Le Département de l'Instruction publique de Genève s'efforce d'obtenir le statu-quo qui a donné de bons résultats. Il paraît difficile de transporter ces jeunes enfants à l'Ecole de Versoix et il serait onéreux de créer une école à Sauvernier pour un si petit nombre d'élèves.

Routes

Les travaux de réfection des routes ont été effectués dans la mesure où nous pouvions disposer du goudron. Le contingent qui nous a été accordé est de 9.000 kg tandis que nous en utilisons 20.000 kg. annuellement. Nous nous sommes contentés de remettre en état les chemins dégradés.

Le crédit qui figure au budget n'a donc pas été absorbé. Nous en avons dépensé une partie pour terminer le Port-Choiseul. Les matériaux de remblai ont été couverts de terre et ensemencés. Nous avons planté une haie de charmilles le long du chemin communal.

Bourg

Le Département des Travaux publics nous a soumis un projet d'aménagement des terrasses de l'ancien château et nous a demandé, pour en faciliter l'exécution, d'acquérir les fonds dominants. C'est sur l'assurance du Département que cette dépense sera la seule contribution demandée à la commune pour ces travaux que le Conseil municipal vient de voter le crédit de Fr. 26.400,— Cette somme sera prise sur le fonds de dépôt que nous possédons à la Caisse de l'Etat. Le Département des Travaux publics considère ce travail comme une première étape et se dispose à élargir la route dans la traversée du Bourg.

Les plans qui nous ont été soumis sont attrayants. Nous souhaitons en voir l'exécution le plus rapidement possible.

En déposant son mandat, le maire tient à exprimer sa reconnaissance à tous ses collaborateurs, particulièrement à MM. les Adjoints Mundinger et Ferrier qui l'ont, non seulement aidé et conseillé, mais suppléé pendant sa maladie.

Il exprime au dévoué secrétaire, M. Lacroix, et à tous les employés communaux, sa satisfaction pour le travail accompli.

Nous nous plaisons à reconnaître, Messieurs les Conseillers municipaux, l'excellent esprit qui a régné dans nos délibérations et nous vous en remercions.

Versoix, le 13 avril 1943.

Le Maire : Ch. RAMSEYER.

Rapport de la Commission des Finances

La Commission des Finances, réunie le 6 avril 1943 à la Mairie, a procédé à la vérification des comptes de la Commune de Versoix pour l'exercice 1942.

Après avoir opéré divers sondages et pointé la plupart des écritures au moyen des pièces justificatives, la Commission a reconnu la parfaite régularité de la comptabilité.

Elle félicite M. Marcel Lacroix, secrétaire de la Mairie, pour son excellent travail.

La Commission propose au Conseil Municipal d'accepter ces comptes et d'en donner décharge à l'Administration avec remerciements.

Le rapporteur : A. LEHMANN.

LE CONSEIL,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1942 présenté par Monsieur le Maire,

Vu le rapport des vérificateurs des comptes,

A l'unanimité,

Arrête :

1. — Les comptes de l'ex. 1942 avec Fr. 101.853,20 aux recettes
et Fr. 85.875,10 aux dépenses
soit un excédent de recettes de Fr. 15.978,10 sont approuvés.

2. — Le Conseil donne décharge à Monsieur le Maire pour sa gestion et lui exprime, ainsi qu'à Messieurs les Adjointes, sa gratitude pour le dévouement qu'ils ont apporté à l'administration de la Commune.

Versoix, le 13 avril 1943.

Certifié conforme au procès-verbal.

Le Maire : Ch. RAMSEYER.

Allocations en 1943

| | |
|---|--------------------------|
| Société fédérale de Gymnastique | Fr. 200,— |
| Union Instrumentale | » 200,— |
| Compagnie des Sapeurs-Pompiers | » 250,— |
| Société de Sauvetage | » 100,— |
| Hospice Général | » 100,— |
| Foot-Ball-Club | » 100,— |
| Sanatorium populaire genevois | » 20,— |
| Congrès pédagogique romand | » 30,— |
| Home des enfants sourds | » 10,— |
| Total | <u>Fr. 1010,—</u> |

Dette Communale

| | |
|--|----------------------------|
| Ville de Genève, Dette Electricité | Fr. 3.607,90 |
| Caisse d'Epargne, Emprunt 1935 à 4 1/2 % | » 18.425,10 |
| Total | <u>Fr. 22.033,—</u> |

Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

| | |
|--|-----------------------------|
| Solde de l'exercice 1941 | Fr. 13.537,95 |
| Vente du cimetière, 2 annuités | » 4.520,— |
| Boni de l'exercice 1941 | » 4.584,50 |
| Intérêts 4 % au 31 décembre 1941 | » 798,95 |
| Total | <u>Fr. 23.441,40</u> |

Fonds de bienfaisance

| | | |
|---|-------------------|---------------------|
| Solde de l'exercice 1941 | Fr. 50,85 | |
| Don anonyme | » 6,— | |
| 1/2 produit du tronc des mariages | » 15,— | |
| Produit des naturalisations | » 733,35 | |
| Secours payés | | Fr. 762,30 |
| Solde en caisse au 31 décembre 1942 | | » 42,90 |
| | <u>Fr. 805,20</u> | <u>Fr. 805,20</u> |
| Carnet à la Caisse d'Epargne, au 31 décembre 1942 | | <u>Fr. 2.337,90</u> |

Fonds de courses scolaires

| | |
|--|---------------------|
| Carnet à la Caisse d'Epargne au 31 décembre 1942 . | Fr. 2.061,80 |
| Lettre de gage à la Caisse hypothécaire | » 2.000,— |
| En caisse | » 944,05 |
| Total | <u>Fr. 5.005,85</u> |

Prix Lachenal

| | | |
|---|-------------------|-------------------|
| Carnet à la Caisse d'Epargne au 31/12/41 | Fr. 448,65 | |
| Intérêts pour 1942 | » 11,60 | |
| Prélevé pour Prix Lachenal 1942 | | Fr. 15.— |
| Solde du carnet au 31 décembre 1942 . | | » 445.25 |
| | <u>Fr. 460.25</u> | <u>Fr. 460.25</u> |

COMPTE

des recettes et des dépenses

de la Commune de Versoix

pour 1942

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

| N° | Nature des Recettes | Recettes effectuées |
|--------------------|--|---------------------|
| 9. | 1/3 de la finance des naturalisations à verser au Fonds communal de Bienfaisance | Fr. 733,35 |
| 10. | Part de la Commune dans la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurance | » 952,35 |
| 11. | 50 % de la finance sur les permissions spéciales pour cafés | » 118,50 |
| 13. | Produit de la taxe fixe | » 10.959,25 |
| 14. | Centimes additionnels | » 53.925,75 |
| 15. | Répartition annuelle de la Caisse Hypothécaire | » 4.251,— |
| 16. | Produits des locations des bâtiments et des emplacements communaux | » 5.426,50 |
| 20. | Amendes perçues par la Mairie | » 150,55 |
| 21. | Produit des concessions du cimetière | » 1.250,— |
| 22. | Recettes éventuelles | » 2.535,20 |
| 23. | Produit de l'Etat-Civil | » 209,80 |
| 26. | Concessions d'eau du canal | » 3.105,— |
| 27. | Vente des bois | » 15,— |
| 28. | Produit des inhumations | » 475,— |
| 29. | Boni du gaz | » 4.838,20 |
| 30. | Assurance scolaire, rétrocession fédérale | » 110,— |
| 31. | Produit des écoles | » 112,— |
| 32. | Contraventions perçues par l'Etat | » 130,— |
| 33. | Indemnité de l'armée pour cantonnements | » 3.335,— |
| 34. | Remboursement avances pour secours militaires | » 167,20 |
| 35. | Paiement pour les loyers des mobilisés | » 55,— |
| 36. | Centimes additionnels pour l'Aide à la vieillesse | » 8.697,70 |
| 37. | Créances hypothécaires | » 300,85 |
| Total des recettes | | Fr. 101.853,20 |

| | |
|---------------------------|----------------|
| Total des Recettes | Fr. 101.853,20 |
| Total des Dépenses | » 85.875,10 |
| Excédent des recettes | Fr. 15.978,10 |

de la Commune de Versoix pour 1942

DÉPENSES

| N° | Nature des Dépenses | Dépenses effectuées |
|-----|--|---------------------|
| 2. | Contribution foncière des biens communaux | Fr. 148,80 |
| 3. | Assurance des bâtiments communaux, contre l'incendie | » 126,65 |
| 4. | Frais de bureau et petite caisse | » 815,85 |
| 5. | Traitement des employés de la Mairie | » 4.485,50 |
| 6. | Registres et formules, imprimés fournis par le Département de l'Intérieur | » 25,— |
| 8. | Frais d'affichage | » 120,— |
| 9. | Indemnité à l'Inspecteur du bétail | » 105,— |
| 10. | Frais de régie du cimetière | » 1.093,70 |
| 12. | Secours contre l'incendie | » 2.746,90 |
| 13. | Réparation et entretien des chemins communaux | » 23.069,90 |
| 14. | Fermage de la voirie, enlèvement des immondices | » 3.000,— |
| 15. | Fourniture d'eau | » 994,75 |
| 16. | Eclairage des routes et chemins | » 1.054,25 |
| 17. | Entretien des bâtiments communaux | » 1.788,70 |
| 18. | Chauffage des bâtiments communaux | » 3.633,20 |
| 19. | Eclairage des bâtiments communaux | » 318,65 |
| 21. | Traitement des concierges des écoles et de la Mairie | » 2.745,50 |
| 22. | Part de la Commune pour les écoles secondaires rurales | » 753,15 |
| 24. | Entretien et renouvellement de la bibliothèque | » 100,— |
| 25. | Fête des écoles | » 1.000,— |
| 29. | Abonnement au téléphone | » 473,60 |
| 30. | Amortissement de la dette communale (Emprunt) | » 2.793,40 |
| 33. | Dépenses imprévues | » 1.087,80 |
| 35. | Versement au Fonds communal de Bienfaisance du produit des naturalisations | » 733,35 |
| 40. | Frais pour l'Etat Civil | » 86,25 |
| 41. | Assurance scolaire des enfants indigents | » 530,70 |
| 42. | Traitement des employés de la Commune | » 9.680,05 |
| 43. | Assurances diverses et retraites | » 1.229,95 |
| 44. | Ecolage de Chavannes-des-Bois | » 480,— |
| 45. | Allocations diverses | » 1.010,— |
| 46. | Subvention aux Colonies de Vacances | » 1.000,— |
| 47. | Subvention à la C.G.T.E. (autobus) | » 2.141,60 |
| 48. | Pension de retraite à l'agent municipal | » 2.400,— |
| 49. | Frais de mobilisation, séjours de troupe | » 4.277,20 |
| 50. | 5 ct. additionnels « Aide à la vieillesse » | » 8.697,70 |
| 51. | Loyer des mobilisés | » 974,60 |
| 54. | Remboursement d'avance pour secours militaires | » 153,40 |
| | Total des dépenses | Fr. 85.875,10 |

Rapport sur la législation

Les quatre années de la législation sont terminées et le Conseil sera renouvelé le 9 mai prochain. La guerre sévit depuis le début de cette période et bien que notre pays en ait été préservé jusqu'ici, nous n'en avons pas moins ressenti gravement les effets. La mobilisation des troupes a désorganisé notre administration. Des conseillers municipaux se sont trouvés à plusieurs reprises éloignés de nos séances. Les pompiers absents ont été remplacés provisoirement par des auxiliaires. Un cantonnier a été appelé à des relèves. D'autre part, si les troupes stationnées dans notre commune ont apporté aux commerçants un gain appréciable, elles ont occasionné à la commune des frais et causé des dégâts à nos locaux dont nos sociétés ont été momentanément privées.

Les mesures d'obscurcissement nous ont mis dans l'obligation de faire poser des stores à la Mairie et à la salle de gymnastique. Le combustible dont nous disposons ne nous permet plus d'utiliser l'Ecole enfantine et il a fallu se résigner à une concentration de toutes les classes dans un seul bâtiment et à l'abandon du chauffage de la salle de gymnastique ainsi qu'à l'usage des douches scolaires.

Le programme des travaux d'édilité a été ralenti. Les sommes dépensées se montent cependant en quatre ans à un chiffre qui n'avait encore jamais été atteint :

| | |
|------------------------------|---------------|
| Chemins communaux | Fr. 140.000,— |
| Secours contre l'incendie | » 13.500,— |
| Chauffage des locaux | » 17.000,— |
| Aide à la vieillesse (3 ans) | » 26.500,— |
| Frais de mobilisation | » 41.500,— |

Nous avons acheté le terrain de St-Loup, les Creux de Braille et la parcelle du Château ; ces acquisitions ont coûté ensemble Fr. 45,000.—

Nous avons reçu de Madame Lacroix une villa estimée Fr. 18,000.—

Nous avons vendu le cimetière catholique pour Fr. 6,700.—

Les bois communaux n'ont pu être exploités en raison de la création d'une zone militaire de protection. Nous regrettons que cette mesure intervienne justement au moment où les mises de bois seraient le plus appréciées.

En revanche, nous avons loué pour une nouvelle période de 6 ans les terrains de la Californie qui rapportent Fr. 1.500,— par an.

Les appartements de l'école ont été constamment loués. Nous avons dû, à regret résilier pour la fin de l'année scolaire la conven-

tion qui nous lie à la concierge de l'Ecole enfantine. Tant que durera la pénurie de combustible, nous ne pourrons pas réintégrer les classes de la petite école dont le chauffage est onéreux. Les répétitions de l'Union instrumentale ont lieu, en raison de l'obscurcissement, dans la salle de réunion. La Mairie a mis à la disposition des sociétés communales un piano pour leurs soirées.

La Compagnie des sapeurs-pompiers a été dotée d'une moto-pompe. Nous avons fait l'acquisition d'une machine à écrire, d'une bascule et de divers outils pour les cantonniers.

Le local qui abritait les bains du lac a été transféré au chantier de l'Avenue Deshusses et aménagé pour divers dépôts. Il pourra un jour être affecté au logement de l'échelle des pompiers.

La situation financière de la Commune s'est sensiblement améliorée.

| | |
|---|---------------|
| L'emprunt de Fr. 250.000,— de 1887 a été libéré en 1927 | |
| » » 40.000,— de 1911 » » 1941 | |
| » » 30.000,— de 1935 sera éteint en 1950 | |
| Il reste à payer sur ce dernier emprunt | Fr. 18.425,10 |
| Le passif du Compte Electricité se monte | |
| au 31 décembre à | » 3.607,90 |
| Au total | Fr. 22.033,— |

D'autre part la situation de la Commune s'établit comme suit :

ACTIF

| | |
|---------------------------------------|---------------|
| Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat | Fr. 23.441,40 |
| Solde de la vente du cimetière | » 2.260,— |
| Boni de l'Exercice 1942 | » 15.678,10 |

PASSIF

| | |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| Emprunt 1935 | Fr. 18.425,10 |
| Dette Electricité | » 3.607,90 |
| Solde actif en faveur de la commune | » 19.646,50 |
| | <hr/> |
| | Fr. 41.679,50 Fr. 41.679,50 |

La dette communale se présente au cours de la législature de la manière suivante :

| | |
|---------------------|---------------|
| au 31 décembre 1938 | Fr. 44.389,75 |
| 1939 | 38.561,15 |
| 1940 | 32.512,35 |
| 1941 | 26.234,80 |
| 1942 | 22.033,— |

Tandis que Versoix comptait il y a trente ans parmi les communes les plus obérées et les plus lourdement imposées, on constate aujourd'hui que sa dette est à peu près éteinte et qu'en revanche, elle possède un actif.

L'administration communale, en déposant son mandat, laisse la commune dans une situation saine. Les 30 centimes additionnels que supportent nos contribuables représentent une charge moins lourde que dans la plupart des grandes communes.

Le secrétariat et l'Office du ravitaillement bien organisés offrent au public le maximum de facilités qu'on est en droit d'attendre dans de pareilles circonstances.

A l'intérieur de la Commune, nous signalons les bons rapports avec la population ; avec l'Eglise ils ont toujours été empreints de cordialité. Ceux avec l'autorité cantonale ont été excellents et nous nous plaisons à reconnaître la bienveillance spéciale de M. le Conseiller d'Etat Casai qui réalise l'élargissement du Bourg.

Il est vrai que les automobiles sur la route de Suisse sont presque inexistantes aujourd'hui. Les barrages militaires qui y ont été construits seraient à eux seuls une entrave sérieuse à la reprise de la circulation. Nous espérons que, le moment venu, le Bourg reconstruit donnera satisfaction aux usagers de la route, aux commerçants et aux propriétaires d'immeubles et surtout à nos enfants qui jusqu'ici étaient exposés à un danger constant.

La plage du Port Choiseul a été créée et on peut le constater, le site est embelli.

Ce tableau de l'activité du Conseil est nécessairement incomplet. Il y devrait figurer toutes les études, toutes les démarches qui ont été tentées pour réaliser la mission qui nous a été confiée. Nous avons fait ce que nous avons pu et nous avons la fierté de souligner la bonne situation financière de notre commune. Elle ne sera pas trop riche pour faire face aux besoins et aux misères de l'après-guerre.

Nous souhaitons en terminant, que nos successeurs soient animés du même désir que nous et d'une seule ambition : la prospérité de notre chère commune.

Le Maire : Ch. RAMSEYER.

TABLE DES MATIÈRES

| | <i>Pages</i> |
|---|--------------|
| Conseil municipal | 2 |
| Répartition des fonctions | 2 |
| Recensement cantonal de la population de 1942 | 2 |
| Compte rendu administratif et financier, exercice 1942 | 3 |
| Budget | 4 |
| Pompiers | 5 |
| Garde locale | 6 |
| Société de Tir militaire | 7 |
| Etat Civil | 7 |
| Ecoles | 7 |
| Ecoles de Chavannes des Bois | 8 |
| Routes | 9 |
| Bourg | 9 |
| Rapport de la commission des finances | 10 |
| Allocations en 1942 | 11 |
| Dette Communale | 11 |
| Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat | 11 |
| Fonds de bienfaisance | 11 |
| Fonds de courses scolaires | 12 |
| Prix Lachenal | 12 |
| Compte des recettes et des dépenses pour 1942 | 14 et 15 |
| Rapport sur la législature | 16 |

LOGIS-PENSION

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

FOUILLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

ÉMOLUMENTS DE MAIRIE

Certificat de vie, 1 fr.

Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Légalisation, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

LOI SUR LES ROUTES DE 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 6 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées, avant le 1^{er} juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 mètre.

INHUMATIONS

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 4.12.12.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Service de distribution : Mardi de 16 h. 30 à 18 h.

EN VENTE A LA MAIRIE

HISTOIRE
DE LA
COMMUNE DE VERSOIX
DES ORIGINES A NOS JOURS

par Jean-P. FERRIER, adjoint

Ouvrage illustré de 16 croquis et 16 planches hors-texte

Préface de M. Ch. RAMSEYER, Maire de Versoix

OUVRAGE ÉDITÉ
PAR LA COMMUNE DE VERSOIX

Prix réduit pour les habitants de Versoix

Fr. 6.-